

Présentation de la formation

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Nomenclature du niveau de qualification : **NIVEAU 3**

RCNP : 38565 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de
certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Définition du métier :

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Rôle principal :

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Lieux d'exercice :

Il peut exercer son activité :

- en structure collective : crèches, écoles maternelles, etc.
- en accueil individuel : à son domicile ou au domicile des parents

Les publics cibles de la formation :

- Tout public
- La formation peut être réduite dans sa durée si le candidat possède déjà un diplôme CAP ou équivalent.

 **Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).**

Compétences et aptitudes visées :

À la fin de la formation, tu sauras :

- ✓ Accompagner le développement du jeune enfant
- ✓ Exercer son activité en accueil collectif
- ✓ Exercer son activité en accueil individuel
- ✓ Prévention, santé, environnement
- ✓ Compétences socles : Français- Histoire-géographie-enseignement moral et civique-Mathématiques et physique-chimie- Éducation physique et sportive

Pré-requis et conditions d'accès à la formation :

- Avoir plus de 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen.
- Aucune condition de diplôme n'est requise, mais le niveau 3ème est conseillé.
- Bénéficier d'un financement de la formation adapté aux profil et situation du candidat.
- Admission sur dossier pour les personnes ayant trouvées ou signées un contrat d'apprentissage
- Entretien de sélection à partir d'un projet professionnel présenté par le candidat

Certains diplômes (Diplôme d'Etat Aide-Soignant, ambulancier, diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social...) permettent de bénéficier d'allègement/ équivalence. Voir plus loin.

Présentation et organisation :

La formation Accompagnant Educatif Petite Enfance a pour finalité de professionnaliser et la compétence professionnelle.

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Ce parcours vise à former un professionnel qui s'inscrit dans une perspective de valorisation de la qualité avec la volonté d'évoluer et de s'adapter.

La formation conçue dans une interaction constante entre milieu professionnel et institut de formation, a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à la profession d'assistant familial, en tenant compte des problématiques et de l'analyse des pratiques liées à l'exercice et, des nouveaux apports (théoriques, pratiques et déontologiques) de la formation.

Le programme

 Alternance entre cours et stages sur le terrain.

En cours (entre 562h et 695h)

5 blocs de compétences :

-  **Bloc 1 :** Accompagner le développement du jeune enfant
-  **Bloc 2 :** Exercer son activité en accueil collectif
-  **Bloc 3 :** Exercer son activité en accueil individuel

Si formation suivie avec les compétences socles

-  **Bloc 4 :** Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
-  **Bloc 5 :** Mathématiques et physique-chimie
-  **Bloc 6 :** Éducation physique et sportive
-  **Bloc 7 :** Prévention-santé-environnement

Détail des modules en ANNEXE

En stage (560h / 35 semaines)

✚ *Modalités pédagogiques :*

La diversité des méthodes et des moyens pédagogiques favorise la construction et l'appropriation des savoirs par l'apprenant.

Autrement dit notre approche pédagogique se fonde sur une :

- ⇒ Alternance permanente entre des apports théoriques du formateur et des mises en situations professionnelles
- ⇒ Approche participative basée sur l'écoute, le partage d'expérience et une pédagogie active. « Apprendre en faisant ».
- ⇒ Mises en situation permettant d'évaluer le niveau d'appropriation des méthodologies professionnelles

Les différentes méthodes proposées sont les suivantes :

- ✚ Apports conceptuels
- ✚ Analyse des situations
- ✚ Travaux de groupes
- ✚ Mise en situation d'observation active
- ✚ Études de cas
- ✚ Recherches liées aux blocs de compétences
- ✚ Evaluation du cheminement professionnel en suivi pédagogique

🎓 *Équivalence de compétences et allègement de formation*

Art. 14. - Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 🎓 CAP- BEP- BAC PRO tout secteur confondu
- 🎓 Titre ADVF
- 🎓 BEPA Services Aux Personnes
- 🎓 BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- 🎓 CP JEPS
- 🎓 CAP Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural Mention complémentaire d'Aide à Domicile)

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté.

Modalités d'évaluation et de validation

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

« Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes ».

Et après ?

Secteurs d'activités :

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Type d'emplois accessibles :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :

Auxiliaire petite enfance
Agent social
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Assistant éducatif petite enfance

Domicile :

Garde d'enfant à domicile
Assistant maternel
Employé à domicile
Employé familial auprès d'enfant

Combien ça coûte ?

 Tarif : 8 687€ en formation initiale sur 24 mois / 6 467€ en formation initiale sur 12 mois
6 467€ en Apprentissage à la charge de l'employeur sur 12 mois.

 Des financements sont disponibles en fonction de la situation professionnelle et du statut des candidats. Les dispositifs de financement incluent le Compte Personnel de Formation (CPF), le Contrat d'apprentissage, le CPF Projet de Transition Professionnelle (CPF-PTP), le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), le Congé de Formation Professionnelle (CFP), ainsi que le plan de développement des compétences de l'employeur.

La formation peut également être prise en charge pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de financements régionaux ou par des organismes tels que l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

Accessibilité

La formation est **ouverte aux personnes en situation de handicap**, sous réserve d'un avis médical favorable.

 Contact pour aménagements spécifiques : contact@ifrtscorse.eu

ANNEXE

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durée	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP	147h	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP	28h	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP	21h	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP	77h	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP	154h dont 21h AFGSU	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70h	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		35h	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35h	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h	